

**Bureau du 28 novembre 2005**

**Décision n° B-2005-3764**

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Cession, à la SIER, d'une parcelle de terrain nu, située 64, rue de la Madeleine, en vue de la construction d'un immeuble**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision sud

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 17 novembre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine a acquis, en 1982, des terrains nécessaires à l'élargissement de la rue de la Madeleine à Lyon 7°.

Après la réalisation de la voie, il est resté un délaissé hors alignement à détacher d'une parcelle cadastrée sous le numéro 9 de la section BE d'une surface d'environ 50 mètres carrés. Ledit délaissé, inconstructible en lui-même, a fait l'objet d'une demande d'acquisition par la SIER qui désire réaliser une opération immobilière sur la parcelle mitoyenne.

En effet, la réunion de ces deux parcelles s'est avérée nécessaire pour générer un terrain constructible avec une façade commune de 32 mètres sur la rue de la Madeleine.

Dans l'attente d'un accord commun sur les conditions de cession, la Communauté urbaine a autorisé la SIER, par décision du Bureau en date du 12 septembre 2005, à déposer une demande de permis de construire sur la parcelle concernée.

A ce jour, la SIER ayant accepté les conditions de cession proposées par la Communauté urbaine, un compromis a, d'ores et déjà, été établi.

Aux termes de ce compromis, la Communauté urbaine pourrait céder la parcelle concernée au prix de 400 € le mètre carré de surface hors oeuvre nette (SHON) pour une surface exacte au sol de 41 mètres carrés après arpentage, conformément à l'avis des services fiscaux, soit un prix global de 75 200 €, la parcelle cédée contribuant à concurrence de 188 mètres carrés de SHON au projet initial lui-même composé d'une assiette de terrain de 1 125 mètres carrés pour une SHON projet de 5 156 mètres carrés ;

Vu ledit compromis ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** la cession, à la SIER, d'une parcelle de terrain nu située 64, rue de la Madeleine à Lyon 7°.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer le compromis sus-visé ainsi que tous les actes à intervenir.

**3° - La somme** à encaisser sur l'exercice 2006 sera inscrite sur les crédits du budget principal de la Communauté urbaine :

- produit de la cession : 75 200 € en recettes : compte 775 100 - fonction 820 - opération 0499,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 75 200 € en dépenses : compte 675 100 - fonction 820 et en recettes : compte 211 200 - fonction 820 - opération 0499.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,